

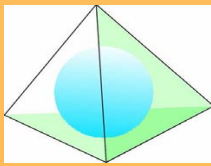
Association des
Directeurs de
Services
Techniques
Départementaux

"COTITA" MEDITERRANEE 2008

(Conférence Technique Interdépartementale des
Transports et de l'Aménagement)



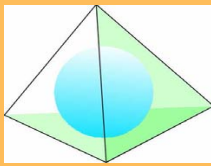
CG 66 - Paulilles



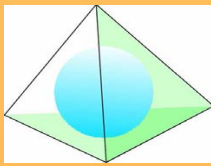
Les effets de la loi du 13 août 2004 (décentralisation)

- Transfert des compétences vers les collectivités territoriales (Routes, Ports, Aéroports ...)
- Conséquences pratiques au niveau des services techniques de l'état :

" L'état veille à la cohérence et à l'efficacité du réseau routier dans son ensemble ; il veille en particulier à la sécurité, à la cohérence de l'exploitation et de l'information des usagers, à la connaissance statistique des réseaux et des trafics ainsi qu'au maintien, au développement et à la diffusion des règles de l'art." prévoit l'article 18 de la loi du 13 août 2004.

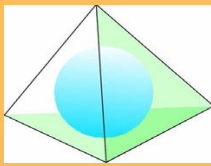


- Organisation progressive de la coopération entre les services de l'état et ceux des Collectivités Territoriales :
 - **Au niveau central** : création d'un comité des maîtres d'ouvrages routiers (Association des Départements de France et Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement et du Développement Durable) et d'un séminaire annuel sur le réseau scientifique et technique de l'état (3 600 personnes).
 - **Au niveau régional** : création de 8 Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement, supervisant l'activité d'une dizaine de clubs " métiers " rassemblant les spécialistes régionaux dans chaque domaine technique.



8 "COTITA" au plan national

1. **Île de France** : 8 départements
2. **Nord Picardie** : 5 départements
3. **Sud Ouest** : 20 départements
4. **Normandie Centre** : 11 départements
5. **Ouest** : 9 départements
6. **Centre Est** : 20 départements
7. **Est** : 10 départements
8. **Méditerranée** : 15 départements



La "COTITA" Méditerranée

- Se réunit 1 à 2 fois par an (30 personnes, dont 15 " État " et 15 " collectivités locales " .
- Est co-présidée par le Département du Centre d'Études Techniques de l'Équipement d'Aix en Provence (Gérard CADRE) et l'animateur régional de l'Association de Direction des Services Techniques (Jean François GUYONNET).
- Rend compte au niveau national des préoccupations dans 5 domaines de compétence :
 - Les Routes
 - Les Bâtiments et l'Énergie
 - Les Déplacements et l'intermodalité
 - Les Risques et la gestion de crise
 - Les Espaces Naturels et l'Environnement

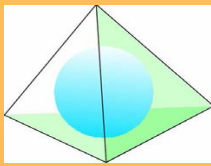


Schéma d'organisation " COTITA " Méditerranée

